

REPORTAGE

Le mystère de la tarte...



Josée Roy et Claude Fortier dans l'un de leurs champs de fraises.

CENTRE-DU-QUÉBEC

YVES CHARLEBOIS

Collaboration spéciale

PLESSISVILLE — Dans les Bois-Francs, on trouve des tartes aux fraises et à la rhubarbe ainsi qu'à différents fruits, sucrés au sirop d'érable. Ces tartes sont généreuses en fruits et très savoureuses. La Terre en région a découvert qui sont les gens derrière ce produit purement régional : la Fraisière Talfor, de Plessisville, cuisine ces tartes et de nombreux autres produits.

En 2006, Claude Talbot et Paul Fortier ont eu l'occasion d'acquérir une fraisière bien établie, située le long d'une route où l'achalandage augmente chaque année. On y cultive une douzaine d'hectares (26 acres) de fraises, qui sont offertes jusqu'en septembre grâce à des variétés tardives. S'ajoutent à cela des champs de framboises, de bleuets, d'ail et de maïs sucré. La fraisière embauche 40 personnes durant l'été et on privilégie l'autocueillette. Des fruits cueillis par les employés sont vendus au kiosque de la ferme ainsi que dans plusieurs autres commerces des Bois-Francs. Hors saison, les gens peuvent s'en procurer congelés.

Claude Talbot, sa conjointe Josée Roy, et son équipe, ont eu l'idée de transformer leur surplus en beurre de fruits et en tartes.

« Nous avons acheté une entreprise à Sainte-Hélène-de-Chester pour avoir ses fameuses recettes de tartes, de beignets, de confitures et de beurres », de raconter Claude.

Les tartes Talfor resteront un produit régional et artisanal.

Dans l'équipe, on compte trois cuisinières, soit Mimi Laflamme, Sylvie Poulin et Sylvie Bissonnette. Elles ne chôment pas puisqu'elles confectionnent en quantité industrielle des beignets qu'elles glacent au sirop d'érable. Cette production, qui semble artisanale, est réalisée grâce à des équipements ingénieux. La pâte est déposée directement dans une friteuse par une machine distributrice. Les beignes sortent à la queue leu leu jusqu'à un égouttoir. On peut les acheter dans de nombreuses épiceries et fruiteries, comme la chaîne Le Végétarien et les succursales Jardin mobile, de la région de Québec.

Les beurres de fruits sont également très populaires. Ils sont faits de beurre et de fruits (fraises, framboises, pommes), le tout sucré uniquement au sirop d'érable.

Concernant les fameuses tartes, il s'agit d'un produit disponible exclusivement dans la région. « Nous ne voulons pas entrer dans les supermarchés, où l'on devrait en produire à la chaîne, ce qui diminuerait la qualité et la fraîcheur du produit », de confier Josée Roy, la femme-orchestre de l'entreprise. Les affaires sont tellement bonnes que Claude mentionnait qu'il lui faudrait plus de grandes terres pour suffire à la demande toujours croissante. ■



CHRONIQUE AGROENVIRONNEMENT

Semences traitées : une menace?

EVE CAYER, AGR.

Groupe Conseils Agro Bois-Francs

Quelle est l'importance des insectes pollinisateurs? Énorme. Ils fécondent 40 % des aliments se retrouvant dans notre assiette. Or, le traitement de semences aux néonicotinoïdes constituerait l'un des coupables dans le déclin des ruchées.

Auguste, un apiculteur de Saint-Valère, constate depuis quelques années une augmentation de la mortalité chez ses abeilles. Dans le rang où il habite, les cultures de maïs et de soya dominant. Au printemps, le défilé de semoirs sillonnant les champs crache parfois une poussière d'apparence inoffensive. Les fines particules chargées d'insecticides de la famille des néonicotinoïdes tels que Poncho, Cruiser, etc., peuvent affecter les pollinisateurs en se déposant sur les flaques d'eau où ils s'abreuvent et sur les fleurs qu'ils butinent. Auguste cultive, lui aussi, quelques champs de maïs et de soya. Soucieux de la survie de ses abeilles, il adopte des pratiques visant à diminuer la mortalité de son rucher.

Précieux conseils

À l'automne, son conseiller dépiste les insectes ravageurs des sols qu'il cultive. Se basant sur les observations de son agronome, Auguste n'achète des semences traitées que lorsque prescrit. Pour assurer son approvisionnement en semences exemptes de néonicotinoïdes, il les commande au mois d'octobre. Quand il est contraint de semer des grains traités aux insecticides, cet agriculteur a installé un système de déflecteur

sur son semoir pneumatique. Ce dernier réduit la propulsion des poussières nocives pour sa santé et celle de ses pollinisateurs. Une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec lui a d'ailleurs été accordée, par l'entremise du programme Prime-Vert, pour procéder à ces modifications.

Auguste diversifie ses cultures et prolonge leur rotation. Ainsi, il y ajoute une céréale, en plus des engrais verts de sarrasin et de moutarde. La rotation et la diversification de ses cultures dissuaderont certains insectes dommageables d'y élire domicile.

Depuis le changement d'approche, les ruches d'Auguste se remplissent et ses cultures s'harmonisent à un plan de lutte intégrée. Son agronome lui a expliqué que les traitements de semences avec un insecticide systémique, comme les néonicotinoïdes, peuvent risquer de nuire à ses abeilles, car le produit peut se retrouver jusque dans le pollen. De plus, il lui a présenté les insectes nuisibles et les dommages qu'ils peuvent causer.

Bien que fictif, le cas d'Auguste rassemble des informations réelles. Les agriculteurs qui, comme Auguste, se préoccupent de l'utilisation systématique du traitement de semences et qui désirent un dépistage des insectes ravageurs du sol bénéficieront de ce service en contactant leur club-conseil. Le Groupe Conseils Agro Bois-Francs possède une équipe polyvalente, qualifiée et expérimentée dans la détection d'insectes ravageurs. Pour le contacter, composez le 819 795-3998. ■



Au Québec, le traitement de semences aux néonicotinoïdes représente environ 99 % des superficies en maïs et 50 % de celles en soya.